



Accident lie à un manque de sécurité dans un hotel

Par **carriejessie**, le **20/01/2011** à **11:59**

Bonjour,

Je vis à Abu Dhabi. Lors d'un séjour dans un hotel dans une autre ville, mon fils de 5 ans a vu son doigt coincé dans une porte de l'hotel. Nous estimons qu'il y a un manque evident de securité sur cette porte car personne n'est en cause, la porte s'est refermée seule sur son doigt et aucune indication ne mentionne de faire attention.

Suite à cela, mon fils se retrouve légèrement handicapé (perte de fonction du doigt, déformation physique). Il est possible qu'il ait par la suite des soucis liés à cet accident (douleurs, opération nécessaire).

Je souhaiterai savoir quelles démarches effectuer auprès de l'hotel et de notre assurance pour porter plainte, et s'assurer que les éventuels consequences seront couvertes. Cela fait 2 mois et à ce jour, nous avons pris en charge tous les frais médicaux associés à cet accident mais je ne souhaite pas que cela dure.

Par **amajuris**, le **20/01/2011** à **13:49**

bjr,

dans toutes les portes existantes, si vous mettez un doigt entre la porte et son bâti vous allez avoir des problèmes. je n'ai jamais vu de pancartes mettant en garde les personnes sur le danger de placer son doigt entre une porte et son bâti.

c'est du bon sens.

ne pas oublier que les enfants sont placés sous la surveillance et la responsabilité des parents. si vous attaquez l'hôtel il faudra prouver une faute de celui-ci et qui répliquera en mettant en cause votre défaut de surveillance..

vous pouvez signaler l'incident à l'hôtel et à votre assurance.

cdt

Par **melo971**, le **30/03/2013** à **18:11**

bonjour suite a un sejour dans un hotel en guadeloupe mon fils suite a un coup de vent le parasol cest envolé et une piece metalique c projete violemment sur la tete de mon fils qui etait dans la piscine

aucune securite aucun agent aucun secours jai appelle par le biais de la reception de lhotel les pompiers transfer en urgence chu urgence scanner etc.. heureusement lenfant nas rien pour le moment pas de nouvelles de lhotel jai payer tout le sejour conso etc... lhotel et biensur responsable??????que faire je veux porter plaintequels motifs invoquer merci

Par **amajuris**, le **30/03/2013** à **18:18**

bjr,

c'était un parasol de l'hôtel ?

cdt

Par **melo971**, le **30/03/2013** à **18:20**

oui un parasol de l'hotel dans lenceinte de lhotel a linterieur de l'espace piscine de l'hotel

Par **melo971**, le **30/03/2013** à **18:26**

la piece metallique sert de jonction entre le socle du parasol et le parasol lui meme il netait pas correctement fixe comme tout les autres parassols, les portes de securite de la piscine ouvertes tout le tps quand laccident est passe tout les parrassol on ete enleves et pose au sol

un manque de securite autour de cette piscine parait flagrant comme le manque de surveillance de la part de la direction de l'hotel

merci pour vos reponses et conseils

cordialement

Par **melo971**, le **10/09/2013** à **07:55**

bonjour nous avons ete convoque chez le delegue du procureur pour une conciliation financiere que faut til demande et a combien peut selever la compasation financiere y a til des limites et peut on avoir un delai supplementtaire pour reflechir et ce renseigner correctement merci